

Enseignement

REF : DEEENS2013011

Signataire : CP/VY/CM

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

OBJET : Convention 2013 passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2014.

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers envoie en classe de neige, les élèves de dix classes et leur enseignant depuis plusieurs années.

Les séjours ont une durée de 17 jours depuis 2005.

Cette année, 4 classes partiront en janvier 2014 et 6 classes en mars 2014.

Le coût moyen réel du séjour pour l'année 2013 a été de 1130,75 € par enfant.

Le prix de revient moyen par enfant restant à la charge de la Ville pour l'année 2013 est de 919,24 euros.

Pour l'organisation des séjours, il convient de passer une convention entre la ville d'Aubervilliers et la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers, propriétaire de droits de réservation de lits à Saint Jean d'Aulps en Haute Savoie, afin de définir les obligations de chacun.

Rappelons que la Caisse des Ecoles s'était portée acquéreur de ces lits pour favoriser les séjours à la montagne et en particulier pour l'accueil des classes de neige. L'intérêt pédagogique et social de cette dernière initiative pour les enfants est confirmé à chaque bilan par les participants et notamment les enseignants.

Pour information : le montant de la subvention demandée en 2012 était de 207 000 € et en 2013 de 212 000 €.

La subvention demandée, cette année, tient compte de l'augmentation des effectifs scolaires par classe et du tarif des classes de neige.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer cette convention en vous précisant son incidence financière qui s'élève à 218 000 €. Cette somme sera à verser sous forme de subvention sur le budget 2014 à la Caisse des Ecoles.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse
et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2013011

Signataire : CP/VY/CM

**OBJET : Convention 2013 passée entre la caisse des écoles et la ville
d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2014.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les délibérations du 5 octobre 1999 et du 2 mai 2002 relatives à l'organisation des
classes de neige,

Considérant qu'il convient de passer une convention avec la Caisse des Ecoles
d'Aubervilliers pour fixer les engagements réciproques concernant l'organisation des
classes de neige, en 2014.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE pour l'année 2014, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves
des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Caisse des Ecoles et la
ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours prévoyant notamment le
versement d'une subvention de 218 000 € à la Caisse des écoles.

Le versement de la subvention sera imputé au budget 2014 : 400-6574-421

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué